

**REPUBLIQUE TUNISIENNE**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur**  
**et de la Recherche Scientifique**



\*\*\*\*\*

**Direction Générale**  
**de la Recherche Scientifique**

**Projet de modernisation de l'Enseignement**  
**Supérieur en soutien à l'Employabilité**  
**PromESsE, TN, Prêt N°8590**

## **TERMES DE RÉFÉRENCE**

**Pour le recrutement d'une assistance technique**  
**pour la mise en place de la Haute Instance de Gouvernance de la**  
**Recherche**

Octobre 2018

## Sommaire

<b>1. CONTEXTE DE L'ACTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJECTIFS DE LA MISSION.....</b>	<b>4</b>
<b>3. ORGANISATION DE LA MISSION.....</b>	<b>4</b>
<b>4. ACTIVITES A REALISER, LIVRABLES ET CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION .....</b>	<b>4</b>
<b>5. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION.....</b>	<b>6</b>
<b>6. QUALIFICATIONS ET PROFIL DES EXPERTS.....</b>	<b>7</b>
<b>7. MODE DE SELECTION, NEGOCIATION DU CONTRAT ET MODE DE PAIEMENT.....</b>	<b>7</b>
<b>8. CONFIDENTIALITE.....</b>	<b>8</b>
<b>9. CONFLITS D'INTERET.....</b>	<b>8</b>

## 1-Contexte de l'action

Dans le cadre du projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien de l'Employabilité (PromESsE), financé en partie par l'accord de prêt n°8590 TN signé entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et la République Tunisienne pour le compte du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), la Direction Générale de la Recherche Scientifique (DGRS) du MESRS a élaboré un projet de mise en place d'une haute instance de gouvernance de la recherche.

Cette activité s'appuie sur les efforts récents consentis par le Gouvernement pour redéfinir sa politique relative à la recherche scientifique. Désormais, il s'agit d'orienter le système national de la recherche et de l'innovation vers d'avantage d'impact dans le développement du pays, le transfert technologique et l'impact sociétal.

En effet, le plan d'action stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur définissant les axes prioritaires et les objectifs du (MESRS) à l'horizon 2025, les orientations retenues pour le plan quinquennal 2016-2020 et les priorités et orientations futures et initiatives clés de la recherche scientifique consacrés par le plan stratégique 2017-2022, attribuent au Système National de la Recherche et Innovation (SNRI), constituant la pierre angulaire de l'économie du savoir, un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement.

Par ailleurs, ils reconnaissent le rôle central de la recherche scientifique et technique comme outil majeur du développement, et plaident pour une amélioration du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Ils préconisent également la mise en œuvre d'une politique nationale de la science et de la technologie, basée sur les besoins réels et les contraintes du pays, et une meilleure coordination des moyens et des ressources. Ceci demande une concertation et un dialogue constant avec les acteurs et les partenaires de la recherche afin de mettre en cohérence la politique et les stratégies nationales de la recherche et de contribuer à rénover le système de recherche.

Dans ce contexte, la DGRS lance son projet de mise en place d'une haute instance dont les objectifs consistent à :

- (1)- Etablir une synergie entre les principaux acteurs de la politique scientifique nationale.
- (2)- Simplifier l'organisation du SNRI et renforcer les mécanismes qui régissent les relations entre les acteurs institutionnels
- (3)- Mettre en cohérence la politique nationale de la recherche scientifique et la création des conditions de performance collective
- (4)- harmoniser les stratégies nationales en matière de la recherche scientifique
- (5)- Orienter le SNRI vers d'avantage d'impact dans le développement du pays, de transfert de technologie et d'impact sociétal
- (6)- Améliorer et optimiser la concertation et le dialogue entre les différents acteurs du (SNRI) tout en assurant le partage de l'information scientifique et technique avec la communauté nationale.

Afin d'atteindre ces objectifs, la DGRS se propose de recruter un consultant individuel dont la mission est d'assister le **comité de pilotage**<sup>1</sup> crée par décision du Ministre de l'Enseignement

---

<sup>1</sup> -Il s'agit d'un comité intersectoriel de concertation et de dialogue entre les acteurs du SRI, structures institutionnelles (ministères) et opérateurs économiques crée par une décision du ministre de l'enseignement

Supérieur et de la Recherche Scientifique dans la mise en place d'une haute instance de gouvernance de la recherche et ce sous l'autorité du Directeur Général de la Recherche Scientifique, chef de projet.

## 2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la mission consistent à :

- (1)- Appuyer et conseiller le comité de pilotage dans la définition du rôle, des modalités de fonctionnement et des finalités de la haute instance de gouvernance de la recherche.
- (2)- Proposer un cadre réglementaire permettant la mise en place de la haute instance de gouvernance de la recherche

## 3. ORGANISATION DE LA MISSION

L'expert sera recruté suite à un appel à manifestation d'intérêt. Il exécutera sa mission dans un cadre contractuel avec le MESRS selon les procédures établies par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Pour accomplir sa mission, l'expert, travaillera en étroite collaboration avec le comité de pilotage et le chef de projet qui sera assisté par un comité technique créé au niveau de la DGRS.

Il sera chargé de coordonner tous les aspects de la mission et de veiller à l'harmonisation des actions selon un plan de travail validé par le Chef de projet et le comité de pilotage. Il est tenu de leur présenter tous les rapports, documents et projets de textes relatifs à la mise en place de la haute instance de gouvernance de la recherche selon un calendrier préétabli.

## 4. ACTIVITES A REALISER, LIVRABLES ET CONDITION D'EXECUTION DE LA mission

### 4-1. ACTIVITES A REALISER

Sur la base des objectifs de la mission et des résultats attendus, l'expert est appelé à animer un dialogue entre les membres du comité de pilotage qui aboutira à l'élaboration : (1) des scénarii d'organisation et de fonctionnement d'une haute instance nationale de gouvernance de la recherche et ce en s'inspirant des bonnes pratiques internationales et en veillant au respect des spécificités et des particularités du contexte tunisien ; et (2) des projets de décrets, l'un portant création de la haute instance nationale de la gouvernance de la recherche, et l'autre fixant les conditions de constitution et de mise en place de ladite instance.

En particulier l'expert aura à réaliser les actions citées ci-après :

#### ➤ **Tâches préliminaires**

- Revoir la littérature académique et réaliser une recherche documentaire sur les schémas nationaux et internationaux de gouvernance institutionnelle de la recherche afin d'en retirer les leçons pertinentes (aussi bien en terme d'efficacité, et difficultés de mise en œuvre que des conditions requises du succès) pour le cas de la Tunisie.
- Réaliser un benchmark des bonnes pratiques internationales en matière d'organisation de la recherche et des politiques de gouvernance des SRI

---

supérieur et de de la recherche scientifique. Les réunions du comité seront tenues en fonction de ce qui a été prévu dans le calendrier d'exécution de la mission.

- Réaliser un benchmark des législations (relatives à l'organisation de la recherche et des politiques de gouvernance des SRI).
  - Revoir la littérature académique et réaliser une recherche documentaire sur les législations relatives à l'organisation et au fonctionnement des organes d'orientation de la recherche.
  - Réaliser une étude comparée des législations relatives à la création à l'organisation et au fonctionnement des instances et des organes de gouvernance de la recherche.
  - Elaborer une cartographie de la gouvernance (analyse de l'existant) afin d'en tirer les avantages et les limites et ce en s'appuyant, notamment, sur les travaux de la commission de réforme et les rapports élaborés dans le cadre du Projet d'Appui au Système de Recherche et de l'Innovation (PASRI)
- **Tâches d'appui aux travaux du comité de pilotage**
- Dans un premier temps, le consultant est appelé à organiser, en stricte collaboration avec le Chef de projet, des séminaires thématiques avec les membres du comité de pilotage afin de présenter et discuter les conclusions et recommandations de la revue des expériences internationales et de la littérature sur la gouvernance institutionnelle de la recherche. Cela pourrait faire l'objet de plusieurs réunions thématiques qui aborderont toutes les questions importantes de la gouvernance, de sa traduction pratique, de la mise en place de la haute instance et des aspects institutionnels et légaux. Au cours de ces réunions le consultant devra engager/impliquer les membres du comité de pilotage dans la conception du mode d'organisation et de fonctionnement de la haute instance de gouvernance de la recherche et dans l'élaboration d'un cadre réglementaire propulsif efficace et efficient permettant sa mise en place.

Dans un deuxième temps on s'attend à ce que le consultant puisse :

- Collecter, étudier et analyser les propositions des membres du comité de pilotage. Le consultant pourra à nouveau consulter le comité de pilotage pour clarifier des points précis si nécessaire.
- Préparer un rapport de synthèse qui contient les principaux enseignements et recommandations des ateliers thématiques.
- Elaborer des scénarii d'organisation et de fonctionnement d'une haute instance nationale de gouvernance de la recherche et des projets de décrets visant sa mise en place.

Enfin, le consultant devra organiser, en stricte collaboration avec le Chef de Projet et le comité de pilotage, un séminaire réunissant les principales institutions de recherche scientifique en Tunisie et les Etablissements d'Enseignement Supérieur pour présenter le projet de création de la Haute Instance.

#### 4-2. Les livrables

La mission débutera par une réunion de démarrage avec le chef de projet afin de présenter la méthodologie et le calendrier du travail permettant la restitution des livrables qui sont classés comme suit :

- Un plan de travail détaillé présentant la méthodologie
- Revue de littérature et rapport d'analyse des expériences et des législations internationales
- Cartographie de la gouvernance (analyse de l'existant) afin d'en tirer les avantages et les limites
- Réalisation des séminaires avec les membres du comité de pilotage
- Rapport de synthèse sur les séminaires
- Des scénarii d'organisation et de fonctionnement d'une haute instance nationale de gouvernance de la recherche
- Des projets de décrets visant la mise en place de la haute instance
- Réalisation d'un séminaire sur la gouvernance institutionnelle de la recherche scientifique sur la base du projet de création de la haute instance de gouvernance de la recherche
- Rapport final de la mission

Les livrables, rédigés en français et en arabe, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par le comité de pilotage. Une fois validés par celui-ci, tous les rapports seront remis au chef de projet en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission, au chef de projet et au comité de pilotage devra être effectué au plus tard dans les cinq (5) jours qui suivent la fin de la mission.

**Les documents produits par l'expert dans le cadre de cette mission restent la propriété du Ministère.**

#### 4-3. Condition d'exécution de la mission

- Organiser des Briefing avec la DGRS et des réunions de prise de contact avec le comité de pilotage
- Réaliser des entretiens réguliers avec les membres du comité de pilotage et le chef de projet
- Prendre connaissance des travaux de la commission de réforme et les rapports élaborés dans le cadre du Projet d'Appui au Système de Recherche et de l'Innovation (PASRI)

#### 5. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

Le volume total de la présente mission nécessitera un nombre d'homme/jour estimé à 60 personnes/ jours.

La mission se déroulera au cours d'une période maximale de **60** jours ou pendant toute autre période fixée ultérieurement en commun accord avec la DGRS.

La date de démarrage des interventions de l'expert est prévue pour **le mois de Décembre 2018** et sera fixée définitivement par la DGRS lors de la négociation du contrat.

Le lieu de travail de l'expert sera dans les locaux de la DGRS ou au MESRS où des réunions périodiques de coordination auront lieu.

Le MESRS met à la disposition de l'expert les données relatives à la mission qui seront fournis par la DGRS.

En outre, le MESRS fournira au consultant la logistique nécessaire pour l'accomplissement des prestations demandés et en particulier les moyens de communication et de déplacement sur site pour les besoins de la mission.

## 6. QUALIFICATIONS ET PROFIL DES EXPERTS

En raison de la nature de la mission, le profil recherché correspond à celui d'un Universitaire. L'exécution de la mission requiert de la part de l'experts des qualifications et des compétences confirmées en droit, en méthodologie, en gouvernance de la recherche, en management des projets, en communication, et notamment :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau **minimal** « Baccalauréat + 5 »,
- une expérience professionnelle pertinente de 5 ans **au minimum** dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans un poste de responsabilité, lui octroyant une bonne connaissance des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
- bonne connaissance du système national de la recherche et innovation, de ses enjeux et de ses priorités,
- des connaissances étendues dans le domaine de gouvernance des entités de recherche (Unité de Recherche / Laboratoire de recherche/ Ecole Doctorale),
- une expérience dans les domaines d'expertise juridique ou/et de veille et de conseil juridique et de rédaction juridique (décrets/ lois/ règlements/chartes...) serait un atout important,
- une expérience en matière d'accompagnement pour la mise en place des instances, des organisations et des structures de recherches,
- une expérience internationale dans la gouvernance d'un organisme de recherche et d'innovation serait un atout supplémentaire,

### Il serait fortement souhaitable que l'expert ait :

- une connaissance des politiques nationales et internationales de la recherche et de l'innovation
- une expérience prouvée dans des missions pertinentes (type : PAQ, TEMPUS, ERASMUS+, PARES II, 7PCRD, etc.) serait fortement souhaitable.

### Les aptitudes suivantes sont requises pour l'exécution de la mission :

- Avoir une aisance relationnelle et être en mesure d'entretenir des relations suivies avec ses partenaires au plus haut niveau.
- Etre doté d'un esprit d'analyse et de synthèse des informations techniques et organisationnelles recueillies.
- Faire preuve d'aptitudes rédactionnelles certaines.
- Une bonne maîtrise de la langue française et arabe
- Une bonne capacité de communication orale et écrite en français, en anglais et en arabe.

## 7. MODE DE SELECTION, NEGOCIATION DU CONTRAT ET MODE DE PAIEMENT

### -Mode sélection

Le mode de sélection des consultants est celui du consultant individuel (personne physique) selon les directives de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Pour cette mission, un consultant sera choisi selon la méthode de sélection de consultants individuels en accord avec les procédures définies dans les Directives « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale »- ***Editions Janvier 2011 Version Révisée Juillet 2014***<sup>2</sup>-.

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats sur la base d'une évaluation de leur dossier de candidature respectif.

Un procès-verbal de classement des candidats sera rédigé au terme de la sélection qui établira une liste restreinte.

#### **-Négociation du contrat**

Avant l'attribution définitive du contrat, ce dernier sera négocié avec le consultant sélectionné. La négociation portera essentiellement sur :

- les conditions techniques de mise en œuvre et notamment le calendrier détaillé de déroulement de la mission
- la méthodologie de travail
- le contenu des livrables
- l'offre financière y compris les obligations fiscales.

#### **-Mode de paiement**

Le paiement des experts sera effectué par tranches. Chaque tranche correspond aux livrables validés par le comité de pilotage et le chef de projet et ce selon un échéancier négocié qui fera partie intégrante du contrat.

### **8. CONFIDENTIALITE**

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste en règle et sans limitation après la fin de la mission.

### **9. CONFLITS D'INTERET**

Les candidats sont tenus de se conformer aux directives de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour éviter tout conflit d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

---

<sup>2</sup>Pour Plus d'informations sur la méthode de sélection, voir site : [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org) rubrique «Projets » puis « Produits et services » puis « Passation des marchés » puis cliquer sur l'hyperlien : «Directives pour la sélection et l'emploi de consultants ».